

Etude d'Oloron-Canfranc : la Région en cassation

JUSTICE La Région n'a toujours pas communiqué l'étude de rentabilité, et ne compte pas le faire. Une ordonnance a été prise par le président du tribunal administratif de Bordeaux

ÉTIENNE CZERNECKA
e.czernecka@sudouest.fr

Le feuillet n'en finit plus. Le 12 avril dernier, le tribunal administratif de Bordeaux enjoignait à la Région à communiquer une étude de rentabilité socio-économique portant sur la réouverture de la ligne ferroviaire Oloron-Canfranc. À l'initiative de ce jugement, la plainte d'une association hostile à ce projet, Contre la réouverture d'Oloron-Canfranc (Croc), à qui la Région avait plusieurs fois refusé de communiquer l'étude. Force est de constater que cette dernière ne souhaite toujours pas dévoiler au grand jour ce document, puisqu'elle vient de se pourvoir en cassation, souhaitant un sursis du jugement du 12 avril.

La Région détaille sa position : « Lorsqu'un dossier d'enquête publique est constitué, les études socio-économiques sont jointes au dossier et rendues publiques. Toutefois, l'analyse commandée par l'ancienne Région Aquitaine sur les études socio-économiques portant sur la réouverture de la ligne Pau-Canfranc-Saragosse, et les études auxquelles elle fait référence, sont considérées comme des documents préparatoires et n'ont donc pas vocation pour l'heure à être diffusées. La diffusion de cet audit au public était et est toujours inapproprié à ce stade. C'est pourquoi la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de déposer un pourvoi en cassation contre le jugement du 12 avril. »



Lors de l'inauguration de la ligne Oloron-Bedous, le 1^{er} juillet 2016. ARCHIVES DAVID LE DEODIC

L'Europe versera 7,5 millions

Si le Croc représente un caillou dans la chaussure de la Région (pour se transformer en rocher le jour où sera dévoilée l'étude ?) et de son patron Alain Rousset, celui-ci a dû se réjouir, hier, quand une communication de la Commission européenne lui est parvenue. Celle-ci informait que le projet de réhabilitation Pau-Saragosse était bien sur la liste des projets qu'elle recommande au financement dans le cadre du dernier appel à projets Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Projet pour lequel 7,505 millions d'euros avaient été demandés. Ils seraient donc acceptés, sous réserve de validation des états membres qui se réuniront en comité MIE, le 6 juillet.

Une position qui n'est pas pour réjouir Georges Manaut, le président de l'association Croc. « Je ne pensais pas qu'ils iraient jusque là. Encore une fois, c'est de l'argent qui sera gaspillé, puisqu'un avocat

est obligatoire en cassation. Quel intérêt à cela ? » Rappelons que depuis le jugement du 12 avril, et le large dépassement du délai d'un mois laissé à la Région, le président du tribunal administratif avait rappelé que celle-ci devait se soumettre à son jugement. N'obtenant pas de réponse satisfaisante, il a décidé, par ordonnance, l'ouverture d'une procédure juridictionnelle à l'encontre de la Région. Procédure qui peut conduire à ce que, par jugement, le tribunal définisse les mesures d'exécution et fixe, pour leur intervention, un délai assorti le cas échéant d'une astreinte.